

22 juil 2008 -11:33

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juillet 2008](#)

Kinésithérapeutes

Planification de la kinésithérapie

Planification de la kinésithérapie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui assouplit le système de planification de la kinésithérapie.

Le nombre annuel de kinésithérapeutes qui peuvent solliciter un agrément est maintenu à 450 jusqu'à 2015. En outre, les numéros INAMI non utilisés seront récupérés pour les praticiens privés. Ces mesures rejoignent la recommandation de la commission de planification, qui a constaté qu'il y avait un plus grand besoin de kinésithérapeutes et qu'un certain nombre de kinésithérapeutes agréés ne fournissaient pas de prestations sur la base de la nomenclature pour cabinets privés.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 20 juin 2005 fixant les critères et les modalités de sélection des kinésithérapeutes agréés qui obtiennent le droit d'accomplir des prestations qui peuvent faire l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>